

Un PLU qui nuit à Juvisy : l'AJUV l'attaque en justice



Le PLU (Plan Local d'Urbanisme), élaboré par l'actuelle majorité municipale, a été approuvé par l'EPT 12 (Grand Orly Seine Bièvre) le 26 septembre 2016, dans le plus grand secret, sans débat préalable au Conseil municipal de Juvisy et sans information auprès des habitants. **Devant ce complet déni de démocratie et le refus du débat public, l'AJUV a donc décidé d'attaquer le PLU en justice.**

L'AJUV, mandatée en ce sens par ses adhérents, a décidé d'attaquer ce PLU devant le tribunal administratif de Versailles pour obtenir son annulation et elle a entrepris toutes les démarches nécessaires, car il s'agit là d'une procédure lourde et complexe pour une simple association locale.

En effet, ce PLU continue de préconiser une hyperdensification de notre ville. Sa version définitive inclut de surcroît de nouvelles règles, qui n'ont jamais été demandées par les habitants lors de l'enquête publique, voire qui ont été contestées lors de cette même enquête. Tout ceci est contraire à la loi.

L'objectif affiché de ce PLU est d'accroître fortement la population de Juvisy qui approchera ainsi les 20 000 habitants. A aucun moment le Maire et son équipe ne prennent en compte les besoins essentiels en équipements publics pour une telle population (écoles, gymnases, salles de réunions, assainissement, santé...). De nombreux espaces verts ne sont pas protégés et pourraient être lotis à l'avenir. On peut d'ailleurs se demander si ce document n'a pas été rédigé directement par des promoteurs plutôt que par une équipe soucieuse de la qualité de vie dans la ville. Nous sommes déjà la ville la plus dense de l'Essonne, nous ne pouvons pas accepter un tel PLU.

Vous pouvez manifester votre soutien par l'envoi d'un don pour financer notre recours. En effet, le recours à un avocat spécialisé dans le droit de l'urbanisme est obligatoire. Vous pouvez adresser ces dons à l'AJUV – 10 boulevard de la Cascade – 91260 Juvisy-sur-Orge. Si le donateur le précise, ces dons seront exclusivement consacrés au recours contre le PLU.

Vous retrouverez tous les articles les plus récents sur le PLU à la fin de celui-ci qui tient lieu de sommaire sur le sujet : [La liste des articles récents sur le PLU.](#)

Enfin, nous nous efforçons d'entretenir en permanence l'actualité sur ce site. N'hésitez dès lors pas à le consulter régulièrement et si vous les jugez

intéressants, à partager les articles via les réseaux sociaux ou en PDF.

Une pétition contre la fermeture de l'hôpital de Juvisy



L'**AJUV** se mobilise actuellement concernant le sort qui est réservé à l'hôpital de Juvisy, à savoir une fermeture prochaine de l'ensemble des services. Cela s'inscrirait d'ailleurs dans la logique du PLU, avec le « PAPAG de l'hôpital » (voir notre article sur ce site, [Quel sort pour les PAPAG ?](#)), remplaçant des médecins, des soins et un service d'urgences par des immeubles. Il s'est constitué un Comité de Défense des Hôpitaux du Nord Essonne, qui a lancé récemment une pétition. L'**AJUV** s'en fait ici le relais et appelle à la signer.

Texte du Comité de Défense des Hôpitaux du Nord-Essonne

« Les Conseils de surveillance des hôpitaux de Juvisy-Longjumeau et d'Orsay ont validé un projet de fusion-fermeture et d'ouverture d'un nouvel hôpital sur le plateau de Saclay avant 2024.

L'idée est de vendre les terrains des hôpitaux d'aujourd'hui pour construire un nouvel établissement sur des terrains quasi-offert par l'Etat. Cette opération qui relève plus d'une logique immobilière que de la santé publique prévoit de **priver un bassin de vie de près de 500 000 habitants d'une présence hospitalière de soins et d'urgence.**

La première étape de ce projet est la fermeture imminente de l'hôpital de Juvisy.

Ces fermetures, alliées à la désertification médicale actuelle de nos territoires, mouvement qui va s'accroître avec les nombreux départs en retraite des médecins, mettent en danger la santé des habitants. **Le tableau est alarmant** et ce ne doit pas être une fatalité. C'est pourquoi **le maintien des urgences et des services de soins des hôpitaux à Juvisy et Longjumeau est absolument indispensable** et qu'un véritable projet de santé de territoire soit mis en place avec les moyens nécessaires.

- **Accentuons la mobilisation** contre ce projet qui prévoit la suppression de la moitié des lits présents aujourd'hui sur les trois sites, et de près de 900 emplois.

- **Exigeons au nom de la démocratie en santé**, qu'avec les habitants, les salariés et les élus soit travaillé, étudié, développé un autre projet d'offre et de parcours hospitalier respectueux de chacun.
- **Obtenons le maintien**, à Juvisy et à Longjumeau, des sites hospitaliers avec les moyens financiers et humains pour assurer une offre de soins et une qualité de prise en charge optimales de la population.

Votre signature est indispensable pour nous permettre d'être force de proposition et de peser sur les décisions qui seront prises dans les semaines à venir.

Le Comité de Défense des Hôpitaux du Nord Essonne »

[Lien vers la pétition sur change.org](#)

Juvisy sans bureau de poste !



Les bureaux de poste du Plateau et de la Seine sont définitivement fermés et celui du Centre a été fermé pour travaux pendant 2 mois, remplacé par un bureau aux fonctions très limitées (retrait de paquets, affranchissements...). Depuis, les pannes et dysfonctionnements entraînent des fermetures inopinées.

Lors de la campagne électorale, Robin Reda avait promis la sauvegarde des bureaux de poste. Il sacrifie les quartiers du Plateau et de la Seine pour un projet bâclé de maison de santé.

Autre promesse non tenue : le quartier Seine n'a toujours pas de distributeur de billets.

Oui à une maison de santé, non à un projet bâclé



Nous attendions avec impatience le projet de maison de santé mis à l'ordre du jour du conseil municipal du 15 juillet 2015. La déception est au rendez-vous, car **ce projet repose sur de mauvaises bases et soulève de trop nombreuses interrogations.**

La transformation en maisons de santé des locaux de la Poste du Centre (premier

étage), du Plateau et de la Seine n'apparaît pas appropriée à la situation juvisienne (locaux trop petits et trop peu de stationnements coté Plateau et Seine). Ainsi, **le Maire a accepté de sacrifier les deux bureaux de poste** du Plateau et de la Seine, oubliant au passage sa promesse de campagne. C'est à nos yeux inacceptable puisque ces bureaux de poste répondent aux besoins des habitants. Les fermetures depuis plusieurs mois de celles du Plateau et de la Seine sont ainsi entérinées. Ces lieux ne semblent pas bien choisis, compte tenu du **coût des travaux très importants à effectuer dans les locaux de la poste du Centre** (ascenseur et mises aux normes) alors que beaucoup de constructions en pied d'immeubles sont vides à Juvisy.

Une maison de santé doit être vaste, facile d'accès et attractive pour attirer de nouveaux médecins ou spécialistes ou d'autres professionnels de santé, car **elle ne doit pas se contenter de seulement offrir de nouveaux locaux à des médecins déjà installés à Juvisy.**

De la nécessité d'un projet de santé partagé

Les services de l'Agence Régionale de Santé (ARS) ont choisi de classer la ville de Juvisy en zone fragile compte tenu de la démographie médicale ; la moitié des médecins généraliste pourrait partir à la retraite d'ici 2020. Il y a donc urgence à mettre en œuvre un projet ambitieux ! Alors que la sonnette d'alarme a déjà été tirée, l'**AJUV** constate que le maire n'apporte pas de réponse construite et durable à cet enjeu.

Rappelons les missions admises pour une Maison de Santé :

- offrir à la population un lieu de prise en charge répondant aux enjeux de la Santé Publique (généralistes, spécialistes, infirmiers...) et du médico-social (kiné, psychomotricien, orthophoniste...) :
- améliorer les conditions d'exercice des professionnels de santé en facilitant la continuité des soins prodigués aux habitants ;
- contribuer à l'amélioration de la qualité de la prise en charge des patients par le partage d'expériences et la complémentarité des approches médicales favorisant l'insertion de différents professionnels de santé dans un tissu médical, médico-social et social :
- attirer de nouveaux professionnels de santé sur le territoire et diversifier l'offre médicale.

Il faut être volontariste pour Juvisy, à l'image de nombreuses villes n'ayant pas hésité à construire **des vraies maisons de santé recevant de très nombreux professionnels de santé.**

L'**AJUV** ne doute pas de la volonté de la municipalité de créer une maison de santé. **Mais les Juvisiens méritent une vraie ambition.** Nous souhaitons que la municipalité fasse de nouvelles propositions, en concertation avec les professionnels de santé et les juvisiens.

Vous pouvez partager cet article en utilisant les boutons des réseaux sociaux ci-dessous. Vous pouvez également vous inscrire à notre newsletter pour rester informés de nos publications.

Un article ultérieur revient sur ce thème et dresse un premier bilan après l'ouverture de la maison de santé, en février 2017 : [La maison de santé, quelle déception!](#)

Informatique municipale : Impasse sur la sécurité...



Présentée en Conseil Municipal le 30 septembre dernier, la mutualisation des services informatiques de la CALPE et de la Ville de Juvisy-sur-Orge, soulève quelques questions.

S'il paraît intéressant de vouloir regrouper, pour des questions économiques, les différentes infrastructures informatiques et réseaux, cela ne peut se faire au détriment de la sécurité des données et de la qualité du service. La convention proposée fait malheureusement l'impasse sur ces problèmes de sécurité et de qualité.

Pour éviter cela, une solution simple et largement éprouvée existe : définir contractuellement les responsabilités de chacun des intervenants, le niveau de service attendu, et les éventuelles pénalités en cas de non respect de ce niveau de service.

Dans le cas présent cela aurait permis de répondre aux questions soulevées par l'opposition municipale :

- **Qui sera responsable** techniquement, juridiquement de la **sécurité des données** confidentielles des Juvisiens ?
- **Qui sera responsable** du maintien et de l'évaluation du **service rendu** (qualité des infrastructures, fiabilité des matériels...) ?
- **Qui sera responsable** techniquement et financièrement en cas de **panne informatique** bloquant les services municipaux ?
- **Qui sera responsable** techniquement et financièrement de la remise en route du système en cas de **sinistre important** (incendie, inondation....) ?

Pour l'**AJUV**, il paraît indispensable que l'équipe municipale réétudie sérieusement son dossier et renégocie au plus tôt une nouvelle convention incluant explicitement

les responsabilités de chacun et les pénalités en cas de manquement à ces responsabilités.

Ne pas agir en ce sens serait faire prendre, à l'heure du tout informatique, un risque très important à la ville, et la qualité de son service public.

Que seraient les économies générées au regard d'une panne qui paralyserait l'ensemble des agents de la commune, incapables de consulter un dossier ou même de téléphoner ?